RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



Registre des Arrêtés de la Maire Présidente du Conseil d'Administration

Numéro: RH.24.05.A0021

Publié le : 23/01/2025

OBJET : Tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2024 pour la catégorie B

La Maire de la Ville de Besançon, Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L. 522-4, L. 522-24 à L. 522-30 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les textes régissant les différents statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 4 mars 2020 du Conseil d'Administration déterminant le taux de promotion promus/promouvables pour l'avancement de grade,

Considérant que l'agent inscrit sur ce tableau d'avancement satisfait aux obligations d'avancement requises au cours de l'année 2024,

Vu l'adoption des dispositions des lignes directrices de gestion par le Comité Technique du 25 janvier 2021,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade pour la catégorie B au titre de l'année 2024 est arrêté ainsi qu'il suit :

Grade d'accès	Nom et prénom de l'agent
Rédacteur principal de 1ère classe	MARGUET Audrey

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon - 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON -

Article 3 : Le Directeur Général du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon.

Besançon, le 4 janvier 2024

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Par délégation,

Jean-René DESCARREGA